XVe ANNÉE — N° 4408 DIMANCHE 11 JANVIER 1903

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIe — 5, rue Bayard, 5, — Téléphone : 514,36 — 524,45

24, Grande-Rue, 24 — 25, Rue des Ursulines, 25

LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15, — Téléphone : 672

LA JOURNÉE

PARIS, LE 10 JANVIER 1903

Un grand nombre de NN. SS. les évêques ont prescrit des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres.

×

M. Gauthier (de Clagny) posera à M. Combes, dès la rentrée, une question sur les bruits de crise ministérielle et d'emprunt prochain.

×

Le diocèse de Quimper, comme celui de Saint-Brieuc, constitue une association pour venir en aide aux prêtres sans ressources par suite des vols gouvernementaux.

×

Nous reproduisons un article publié par un protestant, dans lequel est démontré le préjudice que la persécution contre les Congrégations portera à l'influence française à l'étranger.

×

Les Sœurs du Refuge de Tours poursuivent les journaux qui les ont odieusement diffamées.

×

Le nombre des journaux poursuivis par M. Raoul Pictet s'élève déjà à 12.

×

ÉTRANGER. — **Les nouvelles du Maroc sont moins bonnes : des dépêches anglaises annoncent que le Sultan a fait remettre en prison son frère parce qu'il était l'objet des préférences de la population.** — **M. Bowen, chargé des pleins pouvoirs du président Castro, est parti pour Washington où il va essayer de mettre fin au conflit vénézuélien.** — **Les torpilleurs russes ont quitté ce matin le Pirée pour les Dardanelles.** — **Hier, à Rome, on a célébré, par une bruyante manifestation, le 25e anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel.**

ANNONCES DE JANVIER

Quiconque veut un tableau artistique du Christ et de ses bourreaux, avec le calendrier en belles couleurs, peut demander encore le

Calendrier de la Croix

L'UNITÉ : 0 fr. 05 (port, 0 fr. 05)

Au-dessus de 10 exemplaires, 0 fr. 02, port en sus ; le cent, 3 francs, port en sus.

Quant aux deux Almanachs, on les distribuera, selon la coutume, tout le mois de janvier.

Mon Almanach

L'EXEMPLAIRE : 0 fr. 15 (port. 0 fr. 10)

Remises ordinaires : 7/6, 15/12, 70/50, 150/100.
Colis postaux : 51 dans 3 kilos, 88 dans 5 kilos, 175 dans 10 kilos.

L'Almanach du Pèlerin

L'EXEMPLAIRE : 0 fr. 50 (port. 0 fr. 20)

Pour	3 francs on en reçoit	8 port en sus
6 —	—	15 —
25 —	—	84 —
50 —	—	180 —

Port par poste, 0 fr. 20 l'exemplaire. Par colis postaux, 15 exemplaires, 0 fr. 60. — 25 exemplaires, 0 fr. 80. — 50 exemplaires, 1 fr. 25.
Prière d'indiquer la gare la plus proche.

5, RUE BAYARD PARIS (8e)

LES INSTITUTEURS

Hier, Cyr écrivait ici même :

« C'est au moment où tous les inspecteurs se plaignent de l'insuffisance du recrutement des écoles normales et de la pénurie des instituteurs que M. Combes demande de mettre sur la rue 23 000 instituteurs congréganistes ! »

A la même heure, le *Temps* confirmait la pénurie en ces termes :

« Le péril primaire, c'est le péril dont souffre l'enseignement primaire, et ce dont l'enseignement primaire souffre, c'est de la pénurie d'instituteurs. »

Le *Temps* ajoutait, non sans malice :

« Il n'y a pas que l'agriculture et la Vénus de Milo qui manquent de bras. »

Et ce journal se console de tirer de la pénurie des conclusions qui se rapprochent singulièrement des nôtres, en appelant cléricaux ceux qui, en définitive, pensent comme lui :

« La polémique sur ce sujet, dit-il, fait rage entre journaux cléricaux et feuilles radicales-socialistes. »

Or, je vois bien qu'il dit leur fait aux feuilles radicales-socialistes qui parlent de rien moins que de centaines de millions à ajouter au budget de l'enseignement pour augmenter les traitements des instituteurs, et servir d'appât à leur recrutement.

Mais je n'aperçois pas ce qu'il objecte aux journaux qu'il appelle cléricaux, lorsqu'ils disent : L'enseignement, pour être utile et profitable, doit être une vocation et non une carrière. Or, c'est un crime que commet M. Combes en supprimant d'un coup 23 000 instituteurs dont les infimes rétributions attestent que, pour eux, l'enseignement est une vocation.

Cette vocation les portait naguère, les uns vers l'enseignement de l'Etat, les autres vers l'enseignement libre.

A cette heure, elle les porte de moins en moins vers l'enseignement de l'Etat et de plus en plus vers l'enseignement libre. Ce que voyant, l'Etat aime mieux supprimer l'enseignement que voir l'enseignement libre prospérer. C'est pourquoi, sans profit pour ses écoles, il supprime les écoles libres.

Nul ne prétendra que c'est l'appât d'un gros traitement qui détourne les instituteurs des établissements de l'Etat pour les verser dans les établissements libres. Qu'est-ce donc ? Le *Temps* n'ose pas dire que c'est le cléricalisme ; il laisse ces rengaines aux journaux radicaux-socialistes. Ce n'est pas autre chose que l'amour de la liberté, le respect de l'âme des enfants et la fidélité à la foi qu'ils tiennent de leurs parents.

Les départements qui fournissaient les plus gros contingents à l'Ecole normale ne lui envoient plus que quelques rares élèves. Le *Temps* en donne la cause qui n'est que le résumé de celle que nous venons de développer :

« Si la profession d'instituteur paraît moins enviable, n'est-ce pas pour des raisons morales, parce que le malheureux maître d'école est tiraillé, dans la plupart des villages, entre les politiciens radicaux qui veulent l'embrigader et la partie notable de la population qui ne lui pardonnera pas de se laisser faire ? L'instituteur est l'une des victimes de nos divisions, et le plus grand service que l'on pourrait lui rendre, ce serait de rétablir en France la paix et la concorde. »

Le *Temps* va en éprouver une grande peine ; l'épithète de clérical qu'il donne aux autres va lui être appliquée à lui-même ; mais nous ne pouvons pourtant pas, pour lui épargner ce désagrément, dire le contraire de ce que nous pensons : nous partageons entièrement son avis.

J. B.

ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, 10 janvier, 1 h. 10.

Le Pape a reçu ce matin M. Méda, directeur de l'*Osservatore cattolico* de Milan. Au cours de l'entretien il a confirmé son discours de Noël sur la démocratie chrétienne et dit des paroles très bienveillantes pour le directeur et la rédaction.

P.

GAZETTE DU JOUR

DISPERSION D'UNE RELIGIEUSE

Il est certain que la tyrannie n'est qu'une forme de folie furieuse. L'histoire des tyrans n'est qu'une succession d'actes de folie, les uns sanguinaires, les autres simplement stupides.

Nos tyrans jacobins, eux, mêlent l'odieux au stupide, et leurs actes réunissent souvent ces deux caractères.

A Gesté (Maine-et-Loire), deux religieuses de Saint-Gildas habitaient dans deux immeubles absolument séparés. L'une s'occupait de la sacristie et l'autre visitait les malades.

Malgré cela, M. Combes a jugé qu'elles formaient chacune un établissement de la Congrégation, et a sommé la maison-mère de les rappeler, sinon il serait procédé à leur dispersion !!

Le garde-champêtre de Fouilly-les-Oies interdisait les rassemblements de plus d'une personne. Ce n'est pas encore à la mesure du grotesque de M. Combes qui prétend, lui, ne pas tolérer même le rassemblement d'une religieuse.

Ce n'est même plus un comble, cela n'a aucun nom dans aucune langue.

QU'EN PENSE LE GÉNÉRAL ANDRÉ ?

Il faut croire que les banquets politiques et les visites au tombeau de Gambetta ne laissent plus assez de loisir au général André pour s'occuper des choses de son ministère.

Depuis plusieurs mois, en effet, on distribue dans certaines villes de garnison, aux alentours des casernes, une brochure qui paraît devoir solliciter l'attention du chef de l'armée.

Elle porte ce titre :

FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL
De France et des Colonies
3, rue du Château-d'Eau, Paris

Nouveau Manuel du soldat

La Patrie — L'Armée — La Guerre

En voici de courts extraits :

« La patrie n'est qu'un mot..., une idole qui ne tient debout que par notre ignorance et notre lâcheté », et « saluer le drapeau » qui la symbolise « dénote une tiédeur mentalité. » (pages 7, 28 et 29).

Et plus loin :

« Les officiers forment dans la nation une véritable caste de *brutes*. Le meilleur officier, c'est celui qui se montre en toutes circonstances la plus parfaite brute. » (page 8).

Le service militaire est odieux. Les années de service sont pour chaque citoyen un apprentissage de brutalité et de bassesse.....

M. Combes croit-il que les Bourses du travail aient été créées pour cette besogne, car le factum se termine par la note suivante :

Cette brochure est publiée *conformément à la décision prise* au Congrès des Bourses du travail, tenu à Alger *du 15 au 19 septembre 1902*. Elle a été tirée une première fois à 20 000 exemplaires.

LES ARTS A L'ASILE DE NUIT

La première semaine de janvier ne semble pas avoir fait sortir le diable de la bourse des artistes.

Petit Noël n'est pas descendu dans leur cheminée, mais voilà : peut-être que ces pauvres artistes n'avaient pas de cheminée et devaient se contenter des arches des ponts parisiens.

Quoi qu'il en soit, à l'asile de nuit du quai de Valmy, à Paris, on a compté dans les premiers huit jours de 1903 : 3 acteurs dramatiques, 7 dessinateurs, 5 graveurs, 72 peintres, 2 sculpteurs et 11 mouleurs.

Chose extraordinaire : seules les belles-lettres manquent à la collection ; on n'a vu quai de Valmy ni poètes ni prosateurs.

Il est probable que les uns avaient touché le prix des petits quatrains composés chez les confiseurs pour les papillotes, et les autres les cinq centimes la ligne des histoires illustrées pour les almanachs.

LES VEXATIONS DU FISC

Elles prennent des proportions telles qu'elles auront raison de l'apathie des contribuables et les réuniront dans une vaste coalition contre ce danger public.

Un percepteur de l'Ouest vient, sans aucune sommation préalable, de faire saisir les loyers d'un propriétaire s'élevant à 1 000 francs, pour un reliquat de 180 francs d'impôts.

Le propriétaire n'avait jamais refusé de payer, il attendait simplement un avis qui ne venait pas. Dès qu'il eut connaissance de la saisie, le propriétaire paya, mais — et ceci est un comble — le fisc émit la prétention de lui faire supporter les frais de sa procédure vexatoire, soit 13 fr. 30.

Plusieurs cas semblables nous sont signalés. Le fisc opère avec la délicatesse que mettrait une horde envahissante à rançonner un pays conquis.

EXÉCUTIONS EN MASSE

Nos informations ne se confirment malheureusement que trop.

Toutes les demandes d'autorisation des Sœurs de la Providence d'Alençon ont été rejetées par M. Combes.

Les demandes d'ouverture d'écoles libres congréganistes ont été rejetées pour Saint-Sever, Montfort, Pissos, Uza et Pontenx-les-Forges (Landes).

Nous avons déjà signalé les écoles fermées en Lozère.

Quinze maisons religieuses du diocèse de Châlons, relevant toutes de Congrégations autorisées, ont reçu l'ordre de se retirer, dans les huit jours, sous peine de poursuites officielles.

Ce sont celles des Sœurs de la Providence de Portieux à Châlons, Boursault, Chaltrait, Isle-sur-Marne, Loisy-sur-Marne, Mourmelon-le-Grand, Suippes, Verneuil, Verrières, La Harazée (Vienne-le-Château) ; des Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul à Châlons (rue des Cordeliers) ; des Sœurs de l'Immaculée Conception de Bordeaux à Sainte-Pudentienne (Châlons), Courtisols, Vitry-le-François (rue Saint-Antoine) ; des Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy à Sermaize.

Le président du Conseil a « décidé qu'il n'y avait pas lieu de transmettre leurs dossiers au Conseil d'Etat. »

Nous ne sommes qu'au commencement.

PRIÈRES PUBLIQUES

Presque toutes les *Semaines religieuses* diocésaines annoncent les prières publiques prescrites par NN. SS. les évêques à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Selon toutes les prévisions, dit la lettre de Mgr l'évêque de Périgueux, la session qui va s'ouvrir le 13 janvier comptera parmi les plus importantes de notre histoire nationale, surtout au point de vue catholique.

Elle verra décider du sort de milliers de religieux et de religieuses ; elle reconnaîtra ou enlèvera à 500 000 familles chrétiennes la faculté de faire élever leurs enfants par des maîtres de leur choix ; elle laissera près des pauvres et des malades ou en éloignera pour toujours leurs amis les meilleurs et les plus dévoués : en un mot, elle répandra sur la France entière une immense tristesse, ou soulagera des millions de consciences actuellement oppressées par la crainte anxieuse d'exécutions annoncées et redoutées.

« LES BONS SERVITEURS DE L'IDÉE »

Serait-il hors de propos, à la veille de la rentrée des Chambres, de préciser le rôle joué au Palais-Bourbon par celui que nos maîtres les députés s'étaient choisi pour président ? Nous ne le croyons pas.

Si l'impartialité est toujours un devoir, elle s'impose surtout dans certaines fonctions, la présidence des Chambres législatives entre toutes.

M. Bourgeois ne l'a pas compris, et au Palais-Bourbon, comme partout, il est resté aux ordres de la Franc-Maçonnerie.

En veut-on la preuve ?

Le *Bulletin du Grand-Orient* de France, numéro de septembre 1902, page 43, nous la fournit en décrivant la fête solsticiale de la Loge *la Bienfaisance chalonnaise*.

M. Bourgeois y figurait et y pérorait en sa qualité de président de la Chambre, car le sujet qu'il traita fut celui-ci : « Définir l'esprit maçonnique et son influence sur l'esprit parlementaire des hommes qui ont eu l'avantage de participer aux travaux des Loges. »

Et, parlant de lui-même, du rôle qui lui incombe de par ses fonctions de président de la Chambre, il ajoutait :

Toutes les fois que le président aura, du haut du fauteuil présidentiel, à annoncer un vote heureux pour la République, il pensera à la joie des bons serviteurs de l'Idée qui travaillent obscurément, mais résolument dans les Loges, pour le progrès, pour la justice, pour la solidarité sociales.

Il était impossible de dire plus clairement : « Je me considère à la présidence de la Chambre comme le représentant de la Franc-Maçonnerie, et je ne manquerai pas une occasion de faire exécuter ses ordres. »

Nul n'en doutait, mais il était bon que l'aveu en fût fait, nettement et sans détour, par le principal intéressé.

LES SŒURS DU REFUGE DE TOURS

Les Sœurs du Refuge de Tours, odieusement diffamées par plusieurs journaux, viennent de poursuivre devant le tribunal de leur ville l'*Aurore*, la *Dépêche* et l'*Union libérale*, en 30 000 francs de dommages-intérêts. C'est Me de Vauplane qui soutiendra la demande des religieuses.

Nul doute que le procureur de la République qui les a félicitées disant : « Continuez, mes Sœurs, vous faites une œuvre admirable », ne conclue en leur faveur.

L'AFFAIRE RAOUL PICTET

L'ami de Camille Pelletan continue, de son domicile légal, 40, Belfortstrasse, à Berlin, à inonder la presse française des flots de papier timbré. A l'heure actuelle, en plus des journaux que nous avons signalés hier, la *République française*, le *Soleil*, la *Liberté*, la *Gazette de France*, la *Tribune française*, l'*Echo de Paris*, sont assignés, comme nous, en 100 000 francs de dommages-intérêts.

Cela porte à 12 le nombre des journaux poursuivis. Et ce n'est pas fini.

Une question de M. Gauthier (de Clagny)

M. Gauthier (de Clagny) a écrit au président du Conseil pour lui annoncer qu'il désire lui poser une question au sujet des bruits de crise ministérielle qui courent partout.

Est-il vrai, demandera le député de Seine-et-Oise, que la haute Banque a mis comme condition à son acceptation de souscrire l'emprunt éventuel de 1 milliard 800 millions le débarquement du ministère actuel et l'arrivée au pouvoir d'un ministère modéré ?

La *Libre Parole* fait suivre l'annonce de cette question de commentaires desquels il résulterait que M. Gauthier (de Clagny) demandera également à M. Rouvier de s'expliquer sur son entrevue avec M. de Rothschild et les hauts financiers cosmopolites, au sujet de l'emprunt.

UNE PROTESTATION

M. Carle, bâtonnier des avocats au Puy, qui vient d'être brutalement remplacé dans les fonctions de membre de la Commission des hospices de la ville, par le chef du parti radical ministériel, écrit au préfet :

Je suis un républicain libéral, et dans le temps où nous vivons, ces républicains là sont suspects ; j'étais hostile à la laïcisation de l'hôpital que l'on prépare, et il fallait introduire dans le Conseil un administrateur bien déterminé à chasser les religieuses.

Voilà pourquoi j'ai été remplacé. Dans ces conditions, la mesure prise contre moi m'honore, et j'avais le droit d'en signaler le motif, pour empêcher toute méprise dans l'opinion.

Je suis donc sacrifié. J'étais cependant un républicain de la veille. Je l'étais à une époque déjà lointaine, où il y avait peut-être quelque mérite de l'être : à l'époque où, la République n'étant pas encore tout à fait acceptée, il fallait avoir le courage de son opinion.

C'est l'histoire qui recommence toujours : c'est la Révolution qui s'avance, voilà tout. Il est dans la destinée des modérés, des républicains libéraux d'être victimes de leurs généreuses illusions, d'être supplantés par les jacobins et les sectaires qui ne savent que mener la République à sa perte. L'histoire nous enseigne que lorsque ces derniers arrivent au pouvoir, la fin de la République est proche.

Désormais, je ne saurais avoir une attache quelconque, même très lointaine, avec un ministère qui frappe ainsi d'anciens serviteurs de la République d'autant plus sincères qu'ils étaient désintéressés.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous remettre ma démission de membre du Conseil de surveillance de la prison et de président du Comité consultatif des établissements hospitaliers de l'arrondissement.

LES PETITES-SŒURS DE L'ASSOMPTION

M. André, juge d'instruction, a repris aujourd'hui les poursuites contre les Petites-Sœurs de l'Assomption. Les inculpées sont interrogées en présence de Me Joseph Ménard, leur avocat.

MM. LOUBET & WALDECK-ROUSSEAU CHASSENT

Le président de la République chasse aujourd'hui à Marly avec quelques amis personnels.

M. Waldeck-Rousseau est au nombre des invités.

L'instituteur..? ..à la mare!..

Au milieu du flot multicolore, s'écrasant dans le couloir qui sert de dégagement à l'église, j'aperçus tout à coup une petite poignée de parapluie qui montait, descendait avec l'intention évidente de faire des signaux..

— Monsieur l'abbé !.. Monsieur l'abbé !..

— Comment vous, Lucie !!.

D'un coup d'œil, je vis que le courant devait la porter contre le Mandement du Carême de 1902 qui jaunissait sous la voûte, en attendant son successeur.

J'attendis donc là, moi aussi.

— Et où se trouve Madame votre mère ? dis-je par-dessus les têtes.

— Mais, à La Vernouillarde !

— Vous êtes venue seule à Paris ?..

— ... Oui... et pour repêcher M. le curé !...

— !!...

Ici, un remous de la foule jeta un détachement de la confrérie entre nous ; j'en profite pour vous expliquer ma surprise.

—o—

Lucie de Loseraie était, il y a six mois, la jeune fille, comment dirai-je..? la plus correctement select ou la plus sélectement correcte que vous puissiez rêver.

Pâle et blonde naturellement, elle s'avançait dans la rue, l'air détaché de tout ; habitant la rue du Bac, elle ne l'aurait jamais traversée seule ; le piano et la littérature bordaient sa vie comme les quais grisailleux d'un fleuve monotone ; tout le monde, dans la famille, semblait planer, avec une sérénité ancestrale, au-dessus de notre abominable XXe siècle, et marcher à l'étoile, sans entendre la grande plainte qui monte des bas-fonds... *parvuli petierunt panem*...

Et, au lieu du long roseau, de la guimauve malade, quittée en mai dernier, je trouvais une fille solide, rouge comme une pêche de vigne ; le blond cendré était devenu brun ; et elle osait venir seule à Paris... sans mère... sans institutrice !. ai-je bien entendu..? je crois même qu'elle parlait à l'instant de « repêcher son curé ! ».. D'ailleurs, la voilà !..

—o—

— Mais, ma chère enfant... comment en un or pur le plomb s'est-il changé..?

— Vous ne savez pas...? Je fais la classe, depuis octobre, à toutes les petites filles de notre village !.. c'est vrai !.. les événements se sont tellement précipités !.. bref, je suis institutrice laïque ; nous avions à choisir : ou prendre l'école nous-mêmes, ou bien la laisser mixter par l'instituteur.

— Et il est mauvais..?

— Mauvais !.. c'est le démon fait homme !.. il a organisé tout dernièrement un arbre de Noël, avec des menaces terribles pour les familles des enfants qui iraient à celui de M. le curé... Ah ! si je n'étais pas une femme !..

— Vous le dévasteriez !!..

— Riez-en, tranquillement installé à Paris !, mais, au village, le rencontrant vingt fois par jour dans notre unique rue, je ne vous donnerais pas un mois pour être à l'extrême limite de vos nerfs... Oh, cet homme !. il sue la provocation et la haine !. quelle page d'histoire ils écrivent, les instituteurs modernes !.. Vraiment, je suis effrayée de la France de demain qui monte à l'horizon avec les enfants qu'ils nous préparent !..

— Et votre curé..?

— ...Les deux bras en l'air !.. neurasthénique, découragé. Il passe son temps à doser... à faire des petits calculs : « Etant donné le coup de massue que je viens de recevoir sur le nez, quelle est la proportion de protestation qui éclairera les fidèles sans exciter l'instituteur..? » Quand je lui dis : « Monsieur le curé, allez donc !.. imitez vos confrères du département.. organisez des patronages, des conférences, des projections... louez un phonographe... remuez-vous !.

— ... Comme vous êtes jeune !!.. me répond-il avec un sourire triste.

... Enfin, il était très content de lui, l'autre jour à l'arbre de Noël ; songez donc ! il avait osé citer, en terminant, les paroles de Notre-Seigneur : « *Celui qui scandalise un seul de ces petits, il vaudrait mieux*

INFORMATIONS DU SOIR

LES ETABLISSEMENTS NON AUTORISES DES CONGREGATIONS AUTORISEES

On lit dans le *Temps* :

En dehors des Congrégations non autorisées dont le sort dépend du Parlement, saisi de leurs demandes d'autorisation, il y a le cas des établissements non encore autorisés fondés par des Congrégations déjà autorisées.

Aux termes de la loi de 1901, ces établissements doivent être autorisés par le Conseil d'Etat lui-même, le gouvernement n'est tenu de soumettre à ce dernier que les demandes concernant les établissements qu'il juge susceptibles d'être autorisés.

Pour les autres, il se borne à ne pas transmettre la demande d'autorisation au Conseil d'Etat, à prévenir les établissements en question qu'ils ne sont pas autorisés et à les inviter à se fermer.

M. Combes s'occupe actuellement de régler la question de ces établissements non autorisés dépendant de Congrégations autorisées.

Ces établissements sont au nombre de 13 600, tant hospitaliers qu'enseignants, et pour la presque totalité dépendent de Congrégations de femmes.

Sur ce nombre de 13 600, 10 900 établissements ont formé leur demande d'autorisation en temps utile, c'est-à-dire dans les délais fixés par la loi de 1901 et les règlements qui en assurent l'application. Ces établissements continuent à fonctionner jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande.

Le président du Conseil ne s'est pas, jusqu'ici, occupé de leur cas. Il règle présentement la situation de 2 700 établissements fermés en juillet 1902, soit par application de sa circulaire, soit par décrets directs.

Ces 2 700 établissements, tous enseignants, sont ceux qui avaient formé leur demande postérieurement aux délais légaux ou qui n'en avaient formulé aucune.

Sur ces 2 700 établissements, 300 environ ayant justifié de la possession de décrets de tutelle ont été provisoirement maintenus ouverts. 315 ont été fermés par décrets, et le reste s'est fermé à la suite de la circulaire ministérielle.

M. Combes examine département par département le cas de ces 2 700 établissements et notifie à ceux qu'il ne croit pas devoir autoriser le refus de transmission de leur demande au Conseil d'Etat.

Jusqu'à ce jour 800 demandes ont été ainsi examinées et écartées.

Le travail est donc, on le voit, à peine commencé. M. Combes se réserve d'ailleurs de faire connaître à la Chambre les règles d'après lesquelles il se détermine pour l'examen de ces demandes.

Deux demandes d'interpellation se référant à cette question et émanant l'une d'un membre de la majorité ministérielle, M. Paul Meunier, député de l'Aube, l'autre d'un membre de l'opposition, M. Plichon, député du Nord, sont précisément annoncées.

Le président du Conseil acceptera de les discuter aussi promptement que la Chambre le voudra.

LES CONGREGATIONS D'HOMMES

En prévision de la reprise des travaux parlementaires, le ministre de l'Intérieur a fait envoyer à la Commission des Congrégations les dossiers des 58 Congrégations d'hommes dont la demande d'autorisation est soumise à la Chambre.

M. Ferdinand Buisson, président de cette Commission, va la convoquer pour la semaine prochaine, afin qu'elle puisse commencer ses travaux dès l'ouverture de la session.

POUR LES FRÈRES

Brest, 10 janvier. — L'annonce que le gouvernement refuse l'autorisation aux Frères de La Mennais qui ont de nombreuses écoles en Bretagne, et notamment dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, produit partout une vive émotion.

A Landerneau, Quimper, Lesneven, les anciens élèves des Frères vont de maison en maison recueillant des signatures pour protester contre la fermeture de ces pensionnats.

L'école de Landerneau, très florissante, existe depuis 1853 : elle compte 500 élèves ; tous les ans elle fournit de nombreux mécaniciens à la marine de l'Etat.

Les scènes que nous avons vues en août dernier vont se reproduire certainement. Déjà les populations annoncent qu'elles ne laisseront pas partir les Frères. (*La Patrie.*)

Mgr OURY

Les journaux de ce soir publient cette note :

Marseille, 10 janvier. — Mgr Oury, archevêque d'Alger est arrivé hier dans l'après-midi, par le paquebot *Duc-de-Bragance*, courrier d'Alger de la Compagnie Transatlantique.

Mgr Oury est parti hier soir pour Paris. Il sera reçu par le président de la République.

De Paris, il se rendra à Rome où le Pape a son tour l'a mandé.

Il a fait cette déclaration à un journaliste :

— C'est très brusquement que j'ai été invité par le gouvernement à quitter ma résidence d'Alger pour venir à Paris.

Le gouvernement tient à connaître exactement l'état des esprits dans le sud de l'Afrique où les chrétiens et les musulmans sont journellement en contact.

Les événements qui se sont produits au Maroc et ceux plus graves qui pourraient encore se produire pourraient amener de sérieuses complications.

C'est pour les éviter dans la mesure de ses moyens que le gouvernement, désireux d'agir en toute connaissance de cause, m'a fait appeler.

ROME

Le jour de l'Epiphanie, le Souverain Pontife a fait promulguer les décrets sur l'héroïcité des vertus dans les deux causes de béatification de la Vénérable Julie Billiart, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de la Bienheureuse Vierge Marie, au diocèse de Namur, et du Vénérable P. Eudes, fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'Ordre de Notre-Dame de la Charité.

LA CAUSE DE JEANNE D'ARC

Les *Annales religieuses* d'Orléans publient la note suivante :

La seconde séance pour la discussion sur les vertus héroïques de la vénérable Jeanne d'Arc aura lieu le mardi 17 mars prochain.

LAICISATION D'HOPITAL

Les religieuses desservant l'hopital militaire de Reims ont quitté l'établissement aujourd'hui, pour cause de laïcisation.

LE BUREAU DE LA CHAMBRE

Les délégués des quatre groupes de la majorité sont actuellement réunis pour s'occuper de l'élection du bureau de la Chambre.

Quoique la délibération ne soit pas terminée, l'opinion générale de la réunion est de maintenir le bureau sortant en conservant à l'un des quatre sièges de vice-président, M. Guillain, comme représentant des progressistes et en laissant aux socialistes le siège de vice-président, vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, siège pour lequel le groupe socialiste a décidé de porter M. Jaurès.

M. Etienne, le premier vice-président sortant représente l'union démocratique, M. Lockroy, autre vice-président, représente la gauche radicale.

AU MAROC

Tanger, 10 janvier. — D'après les nouvelles reçues de Fez, le prétendant, qui s'était rendu dans la région de Tazza ces jours derniers, fait un retour offensif contre la capitale et a rétabli son camp à Hel-Hillal, point situé à une vingtaine de kilomètres de Fez.

VENEZUELA

Caracas, 10 janvier. — M. Bowen ne partira que demain dimanche pour Washington. Le yacht présidentiel viendra le prendre.

—o—

Les révolutionnaires ont subi une nouvelle défaite à Coro. On leur a fait 180 prisonniers.

—o—

La coopération de la France au blocus est officiellement démenti.

—o—

Le chargé d'affaires de France a obtenu du gouvernement vénézuélien l'assurance que les réclamations françaises postérieures à 1899 recevront le même traitement que celles de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie.

La colonie française de Caracas et d'autres villes a demandé à la France de ne prendre aucune mesure agressive contre le Venezuela.

M. ROUJON

M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, est arrivé ce matin à Rouen, avec une délégation de la Commission des monuments historiques, pour examiner le nouvel escalier du Palais de Justice, dont la presse locale et plusieurs artistes demandent la démolition.

Après un premier examen sur place, M. Roujon et les membres de la Commission se sont rendus auprès du préfet, qui les a retenus à déjeuner.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Au cours de la discussion de M. Be[illegible] au fauteuil présidentiel, la présentation des différents ouvrages et la nomination de diverses Commissions, M. Luchaire a lu la première partie d'une notice de M. Henri Carré, professeur à l'Université de Poitiers, sur la revision du procès de Lally-Tollendal (1778-1786).

CHUTE DE 10 MÈTRES

Nantes, 10 janvier. — De notre correspondant :

Ce matin, un manœuvre, Pierre-Marie Orhain, 56 ans, était occupé au 3e étage d'une maison en construction, sise rue Jacques-Callot, à recevoir des bennes chargées de pierre, lorsque le plancher s'effondra sous son poids.

Précipité dans le vide d'une hauteur d'environ 10 mètres, le malheureux s'est fendu le crâne ; la mort a été instantanée.

ROUGEOLE

Une épidémie de rougeole sévit au 31e dragons, en garnison à Epernay. 15 cavaliers, en deux jours, sont entrés à l'hôpital.

Une usine des environs de Mons, les laminoirs de Jemmapes, vient de fermer ses portes. Voici l'avis publié à ce sujet :

Une partie des ouvriers de l'établissement sont affiliés à un Syndicat socialiste et des actes de mauvais gré se commettent journellement dans l'usine envers les ouvriers non syndiqués : on lacère leurs effets, on déverse des saletés dans leurs boissons et leurs aliments.

La direction, voulant rétablir l'ordre, déclare qu'à partir du 1er février prochain elle ferme ses usines.

Quand elle reprendra le travail, ce sera dans de nouvelles conditions et en choisissant des ouvriers qui lui conviendront.

L'AFFAIRE HUMBERT

M. Leydet interroge aujourd'hui Maria Damrignac en présence de Me Chenu.

Elle affirme qu'elle a toujours cru à la succession Crawford dont elle ne s'est pas occupée aussitôt en sa qualité de sa sœur.